

AVANT-PROPOS

L'objectif de l'exercice de participation citoyenne qui débute est de permettre aux citoyens de communiquer aux élus leurs préoccupations et leurs attentes concernant l'avenir de l'ancienne briqueterie de La Prairie et de participer activement avec l'administration en place à définir la vision d'aménagement de ce territoire.

NOTRE VISION

Ce mémoire préparé par le mouvement citoyen Projet Carrière Vivante vise à proposer un projet d'avenir pour l'ancienne briqueterie basé sur les connaissances les plus à jour sur la réhabilitation des carrières et qui tienne compte des potentiels écologiques, patrimoniaux et scientifiques de ce vaste territoire, et ce dans un esprit de concertation et pour le bénéfice de tous.

Carrière de La Prairie, milieu humide résiduel du secteur nord-est de la partie excavée (juillet 2020). Le plantain d'eau (Alisma triviale) est une espèce caractéristique des milieux humides.



QUI SOMMES-NOUS?

Projet Carrière Vivante

est un mouvement citoyen de La Prairie (Québec) formé en 2017, qui s'intéresse de près au devenir de l'ancienne briqueterie Meridian et milite en faveur d'une restauration écologique des lieux et de l'aménagement d'infrastructures vertes au profit de la collectivité.

Notre mouvement s'est imposé au fil du temps comme un intervenant incontournable en ce qui concerne l'avenir de la carrière de La Prairie.



NOS ACTIONS

- Étude de la jurisprudence et des lois & règlements en matière de protection de l'environnement
- o Relevés fauniques et floristiques
- Demandes d'accès à l'information pour mettre à la disposition des citoyens par le biais des médias sociaux des documents utiles à la compréhension des enjeux entourant l'aménagement de la carrière
- Interventions auprès des élus lors des séances du conseil de la ville et de la MRC pour leur rappeler leurs engagements, leurs devoirs en matière d'application de la réglementation et l'importance d'être transparents
- Représentations auprès des ministères impliqués
- Lettres ouvertes et entrevues dans les médias pour faire entendre la voix des citoyens et celle de la science.
- Rencontres citoyennes, sondages, pétitions
- Participation au processus de consultation sur l'avenir de la carrière

On trouve les communications de Projet Carrière Vivante sur Facebook : @carrierevivante.



LE SITE

D'une superficie de 1.15 km² (115 ha), l'ancienne briqueterie de La Prairie est un vaste territoire constitué de deux lots (no 3 802 172 et 1 914 523) ceinturés au nord par la rue des Conseillers, à l'ouest par le boulevard St-José, au sud par une zone résidentielle et à l'est par le collège Jean de la Mennais. L'ensemble des deux lots représente 2,6 % de la superficie terrestre totale de la municipalité de La Prairie (estimée à 43,5 km²). La partie nord du terrain est constituée d'un plateau où étaient érigés les bâtiments de l'usine. La une fosse d'extraction de 12 à 17 mètres de profondeur s'étend sur quelques 67 hectares (0.67 km²). Une lisière boisée surélevée le long de laquelle on trouve le sentier du bocage, borde la partie excavée de la carrière au sud.

Avant qu'il ne soit excavé pour la fabrication de briques vers la fin du 19^e siècle (autour de 1872), ce territoire faisait partie intégrante du Bois de la commune, un boisé du bassin versant de la rivière St-Jacques traversé de petits cours d'eau et de milieux humides.



FIL DES ÉVÉNEMENTS

C'est en août 2017 que la compagnie Briques Meridian annonce la fermeture de la briqueterie après quelque 150 ans d'opération.

La Ville de La Prairie fait adopter par la MRC un règlement de Contrôle Intérimaire (RCI-190) qui constitue une forme de moratoire sur toutes activités, dans le but de « se donner un temps de réflexion pour bien définir le cadre de planification de ce site d'une superficie importante. » Ce règlement en vigueur depuis le 4 décembre 2017 interdit tout déblai et tout remblai, toute nouvelle utilisation du sol, toute nouvelle construction, toute demande d'opération cadastrale et tout morcellements de lots faits par aliénation sur le site de Briques Meridian.

Pressé de question durant la campagne électorale de 2017 par les citoyens qui souhaitent voir la carrière convertie en espace vert, le maire Serres promet que « rien ne sera fait dans la carrière avant que les citoyens aient été consultés ».

En avril 2019, les rumeurs de la vente du site de la briqueterie à un promoteur immobilier se confirme. Le terrain constitué de deux lots est vendu pour une somme d'un peu plus de 20 Millions \$ à l'homme d'affaire Luc Poirier qui projette d'y établir un complexe immobilier (Acti-Cité).

En juillet 2019, le nouveau propriétaire fait une demande d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la Qualité de l'environnement en vue de remblayer la carrière dans son entièreté avec des sols faiblement contaminés (A-B), conformément au Règlement sur les carrières et les sablières. Alors que sa demande est en cours d'analyse au ministère de l'Environnement et qu'il n'a donc pas encore reçu de certificat d'autorisation, il entreprend quand même des travaux de déblai (nivellement) et de remblai dans la carrière dès le mois de septembre 2019.

Témoins de ces travaux, plusieurs citoyens les dénoncent sur les réseaux sociaux et demandent à la ville de faire respecter son règlement de contrôle intérimaire (RCI) qui les interdit. Les affirmations de « travaux illégaux » valent à deux membres de Projet Carrière Vivante une mise en demeure de la part du propriétaire qui les accuse de propos diffamatoires et les somme de se rétracter.

Une pétition circule parmi les citoyens qui demande à la ville de faire cesser les travaux en utilisant l'outil légal qu'elle a elle-même mis en place et de procéder comme elle avait promis à des consultations publiques sur l'avenir de la carrière (cette pétition recueillera 2000 signatures).

Après avoir dénoncé la désinformation qui circule « entre autres sur les médias sociaux » et avoir affirmé « ne pouvoir rien faire » parce que « le propriétaire est chez lui », la ville de La Prairie change son fusil d'épaule et émet un premier avis d'infraction le 17 octobre 2019. Cet avis ordonne l'arrêt des travaux de remblai et déblai effectués en contravention au Règlement de contrôle intérimaire (RCI) no 190. Par la suite, un avis d'infraction et une amende de 2000\$ sera émis chaque semaine jusqu'en mars 2020 (documents obtenus par l'accès à l'information).



Travaux de remblai, 11 octobre 2019

Même si le propriétaire n'a pas encore obtenu d'autorisation pour remblayer la carrière avec des sol faiblement contaminés (sols A-B), il prétend que ses travaux sont effectués conformément au règlement sur les carrières et les sablières, un règlement provincial réformé en 2019 qui permet sans autorisation le remblai avec des sols non contaminés (sols A). Toutefois, le fait de se conformer à ce règlement ne le dispense pas de respecter les autres lois, notamment en matière de protection des milieux humides et hydriques.

A propos du RCI-190, le propriétaire invoque un article de la loi sur la qualité de l'environnement (118.3.3) selon lequel un règlement provincial a toujours préséance sur un règlement municipal portant sur le même objet (ici le remblai et le déblai). Toutefois, l'article 118.3.3 accorde aussi au ministre de l'environnement le pouvoir discrétionnaire d'approuver un règlement municipal et de lui donner préséance sur la réglementation provinciale. Projet Carrière Vivante encourage donc la municipalité et la MRC à formuler cette demande au ministre de l'environnement. Devant l'inaction de la MRC et de la Ville, les citoyens s'adressent directement au ministre pour en faire la requête. Le bureau du ministre répond aux citoyens que la demande doit provenir de la ville ou de la MRC concernée pour que le ministre puisse intervenir, et que ni l'une ni l'autre n'ont souhaité une telle intervention.

Des rencontres ont lieu entre la MRC de Roussillon, la ville de La Prairie et le propriétaire pour tenter de dénouer l'impasse. Le 13 novembre 2019, la MRC émet un communiqué intitulé « arrêt de remblaiement en vue » dans laquelle elle indique : «Bien que tous ne partagent pas la même interprétation du règlement et de la situation actuelle, nous avons convenu de trouver une voie de passage, incluant l'interruption du remblayage, qui permettra de lancer le processus de consultations publiques dans un contexte acceptable pour tous les citoyens et citoyennes de La Prairie. » Malheureusement ce dénouement favorable ne se produit pas.

Le propriétaire amène sa cause devant les tribunaux afin d'obtenir une déclaration judiciaire à l'effet qu'il n'a pas à respecter le RCI 190. La cause, qui doit être entendue le 9 décembre 2019, ne le sera pas, car les avocats ne se présente pas en cour. Les citoyens venus entendre les arguments des parties sont informés que l'audience est remise à une date ultérieure.

Le remblayage de la carrière se poursuit tout l'hiver pour ne s'arrêter que durant une courte période en mars 2020 au moment du confinement (pandémie de COVID-19).

Le 10 mars 2020, la table de concertation régionale de la Montérégie qui réunit l'ensemble des municipalités de la région adopte une résolution demandant au ministre de l'environnement de soustraire la réhabilitation/redéveloppement des carrières et des sablières à l'application de l'article 118.3.3 qui donne par défaut préséance à la réglementation provinciale sur la réglementation municipale. Cette résolution soutient que le règlement sur les carrières et les sablières s'adresse aux exploitants et non aux promoteurs qui en ont fait l'acquisition pour en changer la vocation, et que les municipalités devaient avoir leur mot à dire sur la réhabilitation de ces sites. Selon les informations fournies par la municipalité, cette résolution a été transmise par le bureau du ministre de l'environnement à un groupe de travail qui réfléchissait toujours à la question en juin 2020. Quoique tout à fait pertinente, cette démarche élargie arrive tardivement et, on le voit, nécessitera beaucoup de temps avant de porter fruits.

N'aurait-il pas été plus efficace de demander au ministre de l'environnement dès l'automne 2019 d'approuver le RCI 190?

Le 28 avril 2020, le propriétaire obtient finalement son certificat d'autorisation pour le remblayage de la carrière avec des sols faiblement contaminés (contenant par exemple des hydrocarbures et certains métaux lourds).

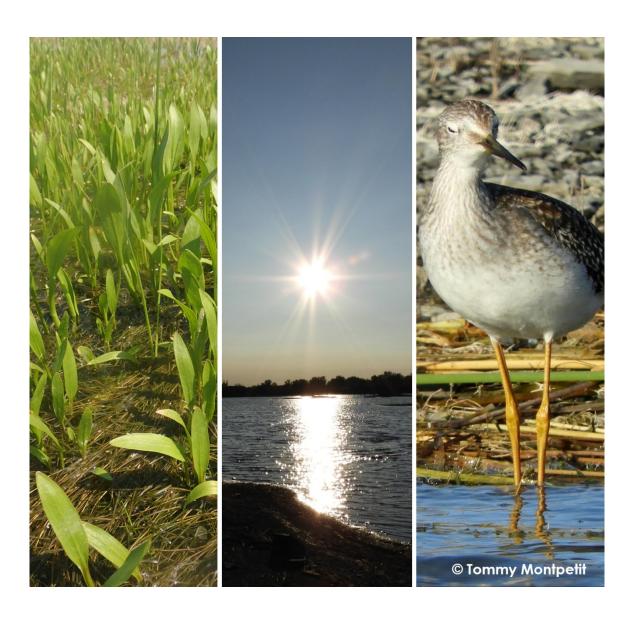
En mai 2020, La ville annonce la signature d'une entente hors cour avec le propriétaire qui prévoit des compensations pour les dommages causés au réseau routier par le passage des véhicules lourds, qui transporteront des sols et d'autres matériaux vers la carrière. Ces redevances sont pourtant déjà fixées par décret par le Ministère des affaires municipales et de l'habitation et visent à compenser les municipalités qui accueillent des carrières sur leur territoire. En échange de ces compensations, la ville s'engage à éliminer le RCI 190, sans quoi l'entente ne tient plus.

Lors de la séance du 25 juin 2020, la Ville de La Prairie demande donc à la MRC Roussillon d'abroger son RCI-190, puis se ravise et le ressuscite quelques semaines plus tard.

Elle fait également adopter le règlement 212 (30 septembre 2020) qui modifie l'affectation du territoire de la briqueterie dans le schéma d'aménagement en vigueur afin qu'il passe rapidement d'industriel lourd à multifonctionnel, et ce malgré une pétition signée par 200 résidents riverains de la carrière qui lui demandent d'attendre la fin des consultations avant de prendre de telles décisions structurantes.

Comme le remblayage de la carrière est prévu durer entre 7 et 10 ans et qu'il s'agit d'une activité industrielle lourde, les citoyens jugent que ce changement d'affectation est prématuré. L'affectation multifonctionnelle choisie par la municipalité implique une dominance résidentielle. Dans le schéma d'aménagement actuellement en vigueur, un pourcentage d'au moins 50% de la superficie doit être consacré au développement immobilier dans une affectation multifonctionnelle. Or le plateau nord du terrain de la briqueterie est contaminé à un niveau qui ne permet pas la construction résidentielle. Cette superficie contaminée correspondrait à 30% du terrain. Dans une affectation multifonctionnelle, il resterait donc peu d'espace pour d'autres usages (parcs, récréatifs). La ville continue toutefois de soutenir que toutes les options sont sur la table, incluant celle d'un grand parc urbain. Il y aurait pourtant eu d'autres affectations possibles selon la vocation choisie suite aux consultations, incluant l'affectation « conservation viable » pour laquelle ce sont les usages récréatifs et de mise en valeur des potentiels écologiques qui sont prédominants.

Le processus de participation citoyenne annoncé par la Ville à la fin de 2019 débute en janvier 2020. La première rencontre (28 janvier 2020), qui fait salle comble, ne vise pas à recueillir l'avis des citoyens sur la vocation future de la carrière mais a plutôt pour objectif de les consulter *sur la façon dont ils veulent être consultés*. Il n'existe par ailleurs aucun compte rendu de cette réunion à laquelle assistait plus de 200 personnes. Le second rendez-vous qui a lieu le 17 juin en mode virtuel (en raison de la pandémie) est une rencontre d'information sur les enjeux juridiques, environnementaux et urbanistiques. Les citoyens peuvent poser des questions mais ne sont toujours pas invités à faire des propositions sur le devenir de la carrière. La troisième rencontre est prévu pour le 9 décembre et sera à nouveau virtuelle.





BIODIVERSITÉ & HABITATS

L'ancienne carrière de La Prairie est un site industriel où la nature avait commencé à reprendre ses droits. Cette re-naturalisation a été favorisée par un ralentissement des activités extractives au cours des dernières années dans certains secteurs de la carrière.

Avant que le propriétaire actuel ne la draine complètement, une grande étendue d'eau baptisée par les citoyens « Lac aux aigrettes » occupait une superficie pouvant atteindre une quarantaine d'hectares au moment de la crue printanière. Si le niveau de l'eau diminuait considérablement au cours de l'été, certaines zones plus profondes ne s'asséchaient jamais, constituant des refuges pour la faune aquatique. En périphérie du plan d'eau principal, des étangs s'étaient formés notamment dans la partie nord-est de la fosse. Ils avaient été progressivement colonisés par une flore caractéristique des milieux humides tel que le typha (quenouille), le bident penché et l'alisma commun.

Le plan d'eau central était une aire de repos et d'alimentation pour un grand nombre d'oiseaux migrateurs tels que les canards colverts et noirs, les oies blanches et les bernaches du Canada. C'est par centaines voire par milliers que ces dernières se rassemblaient dans la carrière le soir venu, particulièrement durant la période de migration. Durant l'été, plusieurs espèces d'oiseaux limicoles (bécasseaux, chevaliers et pluviers) fréquentaient les rives de ce



Rassemblement de bernaches et d'oies blanches dans le plan d'eau de la carrière

milieu riche en escargots, crustacées et autres invertébrés aquatiques qui font partie de leur diète. L'abondance de petits poissons (méné à grosse tête, fondule barré, crapet soleil) en eau peu profonde attirait également bon nombre d'oiseaux piscivores comme le balbuzard pêcheur, le grand héron, la grande aigrette et la sterne pierregarin. Cette dernière utilisait la carrière comme site de nidification. En 2019, plusieurs couples de sterne pierregarin ont en effet été observés nichant sur les ilots pierreux du plan d'eau principal. Bien qu'elle ne soit pas considérée comme menacée, la sterne pierregarin est en difficulté dans certaines parties de son aire de répartition, notamment dans la région de Montréal, en raison de la raréfaction de ses habitats de nidification, des îlots rocheux dénués de végétation, très semblables à ceux que l'on retrouvait dans l'ancienne carrière de La Prairie.

Parmi les reptiles qui avaient élu domicile dans la carrière, notons la tortue peinte. Cette espèce qui se nourrit, s'accouple et hiberne dans l'eau, nécessite des milieux aquatiques peu profonds au débit lent et à la végétation émergente pour survivre. Enfin, des têtards (larves) de grenouille verte et de crapaud d'Amérique ont fréquemment été observés dans les milieux humides périphériques au plan d'eau principal, preuve que ceux-ci étaient des habitats de reproduction pour les amphibiens.

Le long de la lisière boisée qui sépare la partie excavée de la carrière du sentier du bocage, se trouvent des milieux humides épargnés par la construction domiciliaire environnante. Ces milieux font partie de l'habitat essentiel de la rainette faux-grillon, une espèce menacée en vertu de la Loi canadienne sur les espèces en péril. Des d'inventaires réalisés depuis 2004 ont confirmé années après années la présence de l'espèce et son utilisation des milieux humides situés le long du sentier du bocage comme sites de ponte.



Rainette faux-grillon © Patrick R. Bourgeois

Au total, c'est une trentaine d'espèces de vertébrés qui ont été répertoriées sur le site de la carrière entre 2003 et 2019, incluant une espèce de mammifère, 17 d'oiseaux, 2 de reptiles, 5 d'amphibiens et 3 espèces de poissons. Ces occurrences documentées par des photos géoréférencées (Annexe 1a, b et c) et des vidéos et validées par des biologistes experts ont été transmises en octobre 2019 au responsable du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs chargé d'émettre un avis dans le cadre de la demande d'autorisation de remblayer la carrière. Ce portrait faunique est fort probablement une sous-estimation de la réalité. Malheureusement, aucun inventaire exhaustif de la biodiversité de la carrière n'a été exigée par les autorités gouvernementales.





Des milieux humides qu'on ne veut pas voir

Avant de faire l'acquisition des lots de l'ancienne briqueterie en 2019, le propriétaire actuel a commandé une étude environnementale. Le rapport du consultant mandaté pour faire l'évaluation biologique du site utilise le terme «accumulation d'eau» pour parler des milieux humides et hydriques de la fosse (partie excavée) du site de la briqueterie. Curieusement, l'auteur décrit en détail les formations végétales de la lisière boisée qui bordent la carrière au sud et celles du plateau nord mais passe sous silence les habitats se trouvant dans la partie excavée du site où les travaux de remblais sont planifiés. Aucun échantillonnage n'y a été réalisé par le consultant qui affirme tout de même dans son rapport, sans l'avoir vérifié, que le plan d'eau est dépourvu de plantes riveraines ou de végétation submergée, et qu'on n'y trouve aucun poisson (Annexe 2).

Le plan d'eau de la carrière est pourtant cartographié par le ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs (MFFP) comme un « habitat du poisson » potentiel. Il est également identifié comme élément hydrique sur la carte des contraintes naturelles du schéma d'aménagement de la MRC Roussillon, comme le sont d'ailleurs les rivières, lacs et autres étendues d'eau se trouvant sur le territoire de la MRC (Annexe 3). Dans son avis technique de l'impact sur la circulation automobile et l'accessibilité d'un futur développement immobilier, la firme CIMA considère également le plan d'eau comme un « milieu naturel » dont elle évalue la superficie à 38 ha et cartographie l'ensemble du secteur nord-est de la carrière comme « zone humide» (Annexe 4a et b).

L'un des premiers secteurs remblayés par le propriétaire en octobre 2019 fut un milieu humide du secteur nord-est de la partie excavée. Répondant à une plainte de citoyens, les inspecteurs du Ministère de l'Environnement et des Changements Climatiques (MELCC) se sont déplacés sur les lieux le 22 octobre pour constater l'infraction mais l'habitat en question était déjà presqu'entièrement enseveli sous le remblai. Pour déterminer s'il y avait présence de milieux humides, les inspecteurs devaient vérifier 1) si le test d'indicateur hydrologique était positif, 2) si le sol était de type hydromorphe, et 3) s'il y avait présence de végétation typique de milieux humides. Selon le rapport d'intervention, le premier indicateur a été considéré comme positif mais le deuxième indicateur, celui qui concerne la nature du sol, n'a pas pu être évalué. Quant aux plantes caractéristiques des milieux humides que nous avions répertoriées durant l'été (bident penché, typha, alisma commun, *Potamogeton* sp.), les inspecteurs n'ont pas été en mesure de confirmer leur présence puisqu'elle était enfouie sous le remblai.

Selon les coordonnées géographiques fournies dans le rapport, les inspecteurs ont effectué leurs relevés en périphérie de la zone remblayée, endroit où la végétation n'était pas suffisamment abondante pour conclure à la présence d'un milieu humide.

Bien que des photos du site avant qu'il ne soit remblayé étaient disponibles, les inspecteurs n'ont pas souhaité les consulter. Ils n'ont pas non plus cherché à entrer en contact avec les plaignants lors de leur visite.





Milieu humide, 25 août 2019

Même milieu humide remblayé, 22 octobre 2019

Enfin, il est important de souligner que le mandat des inspecteurs ce jour-là n'était pas de statuer sur la présence de milieux humides dans l'ensemble de la partie excavée de la carrière. Leur analyse, qui a duré moins de 45 minutes, selon le rapport d'intervention, ne portait que sur le secteur remblayé.

Rappelons que la destruction de milieux humides sans autorisation est une infraction à l'article 22 de la Loi sur la Qualité de l'Environnement (LQE), qui est passible d'une amende. Selon le principe d'aucune perte nette, si la destruction d'un milieu humide ne peut être évitée, le promoteur du projet doit compenser cette perte soit en recréant des milieux comparables ailleurs, soit par compensation monétaire.

Les propriétaires ont donc tout intérêt à ce qu'aucun milieu humide ne soit découvert sur leur propriété, d'où cet empressement à les remblayer.

La valeur écologique des carrières

Jusqu'à maintenant, les efforts pour freiner le déclin de la biodiversité ont surtout porté sur la conservation de milieux naturels intacts comme les forêts centenaires et les tourbières au détriment des écosystèmes moins attrayants que sont les sites perturbés comme les carrières. Ceux-ci sont pourtant tout aussi déterminants d'un point de vue écologique.

Dans une ancienne carrière comme celle de La Prairie, l'activité extractive a sculpté le paysage, révélant des milieux neufs en apparence hostile à la vie mais qui sont progressivement colonisés par un cortège d'espèces pionnières. Ce qui s'y déroule est la manifestation d'un processus naturel appelé succession écologique par lequel les écosystèmes évoluent suivant une succession chronologique de stades, de la recolonisation jusqu'au climax. Ces espèces sont non seulement les premières à conquérir des milieux vierges, ce sont aussi des organismes facilitateurs qui catalysent les changements nécessaires à l'établissement d'autres espèces. C'est ainsi que la vie prépare la vie.

Un récent article du magazine New Scientist intitulé «Hidden hotspots», soulignait l'importance de conserver les carrières en fin de vie industrielle et d'en faciliter la renaturalisation, notamment parce que ces milieux accidentés tout en reliefs contribuent à la diversité géologique. Les recherches démontrent en effet que dans les régions tempérées, plus un paysage est géodiversifié, plus il est en mesure de rencontrer les exigences d'une variété d'espèces.

Au cours de la décennie 2010-2020, de nombreuses initiatives visant la restauration écologique de carrières ont vu le jour de par le monde grâce à la collaboration entre industriels, scientifiques et ONGs. Citons le programme Life in Quarries qui cherche à



péréniser le potentiel d'accueil de la biodiversité dans les carrières pendant et après la phase d'exploitation, la Cement Sustainability Initiative (CSI), le projet RESTORE ou encore la conférence Quarries Alive sur les services écosystémiques et la biodiversité dans les sites minéraux.

Alors qu'à l'international, le potentiel d'accueil des carrières pour la biodiversité est maintenant reconnu et valorisé et que l'on privilégie la restauration écologique des lieux en fin de vie industrielle, au Québec cette prise de conscience tarde à venir. Quoique certains exploitants de carrière commencent à mettre de l'avant des initiatives de protection de la biodiversité sur leur site, les autorités gouvernementales persistent à voir les carrières en fin de vie comme des sites stériles et sans intérêt, propice à l'enfouissement.



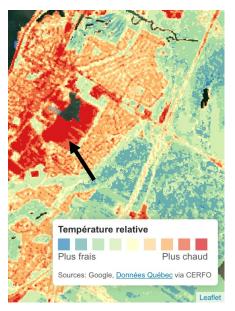
SANTÉ HUMAINE ET SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES

Avec les activités de remblai qui se poursuivent depuis un an, causant la disparition des milieux humides et hydriques, la carrière de La Prairie constitue plus que jamais un îlot de chaleur urbain. Cette expression désigne un secteur urbanisé ou industrialisé où les températures sont nettement plus élevées que

dans les secteurs avoisinants. Ces zones de chaleur sont directement liées aux propriétés thermiques des surfaces. En effet, les nombreuses structures artificielles des milieux urbains sont en grande partie constituées de matières minérales (asphalte, gravier, béton, briques). Ces matières ayant un faible pouvoir réfléchissant, elles tendent à absorber le rayonnement solaire et le transformer en énergie thermique.

A l'opposée, la végétation et les plans d'eau permettent de transférer l'énergie du soleil en chaleur latente, réduisant du même coup la température ambiante, d'où l'impression de fraîcheur lorsqu'on se trouve en forêt ou aux abords d'un cours d'eau.

La réduction progressive du couvert forestier conséquente à l'urbanisation et la multiplication des surfaces minérales en ville (routes, stationnement, toits goudronnés, murs de briques) sont les deux principaux facteurs qui



La carrière, un îlot de chaleur urbain. La flèche pointe vers le site de la briqueterie



Carrière de La Prairie, printemps 2020

favorisent l'émergence des îlots de chaleur. Par moment, ces zones peuvent devenir jusqu'à 12°C plus chaudes que les secteurs environnants.

Le phénomène des îlots de chaleur urbain est très préoccupant en raison des multiples conséquences négatives sur la qualité de vie et la santé des personnes. La chaleur accablante peut engendrer de graves malaises particulièrement chez les enfants et les aînés et accroître les symptômes de maladies chroniques préexistantes. Ces effets sont d'autant plus importants lors des canicules estivales et on prévoit que ces périodes de chaleur accablante augmenteront en nombre et en intensité avec les changements climatiques.

Plusieurs municipalités du Québec ont récemment déclaré l'état d'urgence climatique, reconnaissant la nécessité de prendre des mesures à la fois musclées et exceptionnelles pour lutter contre les changements climatiques et assurer la résilience de leurs concitoyens. Le 3 décembre 2018, la ville de La Prairie emboîtait le pas en appuyant la Déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique. Or, la question des îlots de chaleur urbains est au centre des priorités d'actions à réaliser au niveau municipal en matière d'adaptation aux changements climatiques. La mairesse de Paris a ainsi entrepris de «débitumiser» certains secteurs de la ville Lumière, en créant des forêts urbaines pour améliorer le cadre de vie des Parisiens et accroître leur résilience dans le contexte de l'urgence climatique.

Ainsi, l'aménagement de boisés, de milieu hydriques et humides dans la carrière permettrait de transformer cet important îlot de chaleur de la banlieue sud de Montréal en un îlot de fraîcheur.

Outre leurs effets sur le climat, les milieux naturels nous rendent de nombreux et précieux services écologiques. Les forêts assainissent l'air, les milieux humides agissent comme bassins de rétention naturels en captant et en filtrant une partie des eaux de pluie, diminuant d'autant les surcharges d'égouts.

De plus en plus d'études démontrent que les contacts fréquents avec les milieux naturels ont également une incidence déterminante sur notre santé physique et psychologique. Les bienfaits du verdissement urbain sont multiples : réduction du stress, du risque d'obésité, de l'hypertension artérielle, de l'asthme, du diabète et même des mortalités par cancer. La liste est longue également au chapitre des problèmes de santé mentale et des troubles cognitifs: réduction de la prévalence de dépression, diminution des symptômes du trouble de déficit d'attention et d'hyperactivité, augmentation des performances scolaire et de la productivité au travail etc.

Les arbres ne paient pas de taxes mais les forêts urbaines ont la capacité de nous faire économiser beaucoup en soins de santé.

PATRIMOINE SCIENTIFIQUE ET HISTORIQUE

Les pierres qui tapissent la carrière de La Prairie sont des roches sédimentaires de nature très friables qui se détachent facilement en feuillets. Vieux de 445 millions d'années, ces feuillets sont en quelque sorte les pages d'un livre qui raconte l'histoire de la vie dans les basses terres du St-Laurent autrefois submergées sous la mer. S'y dissimulent une multitude de fossiles d'animaux marins de toutes sortes ayant vécu à cette époque géologique lointaine



Trilobites trouvés dans la carrière de La Prairie @Musée de Paléontologie et d'Évolution

(Ordovicien supérieur). En examinant une roche au hasard, on peut souvent y découvrir les traces laissées par de petits mollusques (bivalves, gastéropodes), des brachiopodes, des crinoïdes, des céphalopodes ou encore des trilobites, une foule d'êtres anciens qui ont marqué l'histoire du monde. La carrière de La Prairie est d'ailleurs un site fossilifère bien connu des paléontologues et faisait régulièrement l'objet de fouilles et de belles trouvailles. On y a recensé jusqu'à maintenant près de 50 espèces dont certaines jusqu'alors inconnues des scientifiques. Des générations de La Prairiens ont eu accès à ce trésor au fil du temps.

Un tel gisement si près des grands centres est rare, indiquait le directeur général du Musée de paléontologie et d'évolution (MPE), Mario Cournoyer. L'ensevelir

complètement sous des tonnes de remblai puis le murer sous le béton serait déplorable, car ce trésor partiellement exploré deviendrait alors définitivement inaccessible, nous privant d'une mine d'informations sans parler du plaisir de la découverte.



CE QUE NOUS PROPOSONS

Projet Carrière Vivante estime que la réhabilitation de l'ancienne carrière de La Prairie doit être pensée pour faire face aux défis environnementaux pressants que sont l'urgence climatique et la crise de la biodiversité, défis qui nous interpellent tous. Elle doit générer des retombées positives pour la santé et le bien-être des citoyens et pour la pérennité de leur ville et doit favoriser une cohabitation harmonieuse avec les autres êtres vivants qui occupent le territoire. Notre proposition d'aménagement a été élaborée avec le souci de maximiser les services écologiques tout en mettant en valeur le patrimoine naturel, historique et scientifique du site.

Selon l'édition 2019 des portraits territoriaux de la CMM réalisé par l'Observatoire du Grand Montréal, les parcs urbains représentaient seulement 4% de la superficie terrestre de La Prairie (Annexe 5). Le projet de parc naturel urbain dans la carrière proposé ci-dessous permettrait d'augmenter considérablement l'offre d'espace vert.

1. Aménagement d'un large corridor faunique le long du sentier du bocage

Une mince lisière boisée borde actuellement la partie excavée de la carrière le long du sentier du bocage. Notre proposition vise à créer un corridor faunique d'une largeur de 200 mètres à partir de ce boisé résiduel et d'y aménager des milieux humides propices à la reproduction de la rainette faux-grillon.

Cette espèce menacée a été recensée dans la partie la plus à l'ouest de la lisière boisée où se trouve trois marécages qui font partie de ses habitats essentiels en vertu de la loi. Cependant, la probabilité d'extinction de cette population est élevée en raison du petit nombre d'étangs de reproduction, de l'exiguïté de son habitat qui se trouve enclavé par les quartiers



résidentiels environnants et du peu de connectivité avec d'autres habitats. L'élargissement de la lisière boisée et la création d'habitats de reproduction le long de ce corridor aurait pour effet de sécuriser cette population isolée.

Cette proposition de corridor forestier trouve écho dans le projet d'entente entre le propriétaire actuel et la Ville de La Prairie qui prévoie qu'une partie des lots de l'ancienne briqueterie soient cédés à la Ville en bordure du sentier du bocage.

Les aménagements proposés, de l'ordre de 20 ha, seraient une façon pour la ville de La Prairie de compenser la destruction de centaines d'hectares de forêts humides dans le bois de la Commune qu'ont engendré les développements résidentiels des deux dernières décennies (Arrondissement, Grand-Boisé, Symbiocité).

Rappelons que la rainette faux-grillon a perdu près de 75% de ses habitats à La Prairie au profit de la trame urbaine. Rappelons aussi que le gouvernement fédéral a dû intervenir *in extremis* par un décret d'urgence pour mettre à l'abris une partie de l'habitat essentiel de l'espèce dans ce qui devait être la dernière phase du projet Symbiocité. La Prairie a contesté, sans succès, cette décision devant les tribunaux. Le juge a rappelé à la ville que les municipalités devaient faire leur part pour la protection de la biodiversité.

Nous proposons que ce corridor faunique soit multifonctionnel et accueille des ramifications du sentier du bocage ce qui permettrait de bonifier l'offre de nature de proximité pour le bénéfice des résidents, qu'ils soient randonneurs, cyclistes ou skieurs de fonds ou simplement flâneurs. On ne le répètera jamais assez : les effets positifs de l'accès aux milieux naturels sur la santé mentale et physique sont bien réels et représente un service écologique inestimable pour notre système de santé.

Aménager une forêt humide le long de ce corridor aiderait également à tempérer le climat, à assainir l'air et à réduire les impacts des forts événements de pluie. Les forêts et les milieux humides contribuent également à la séquestration du carbone et donc à la lutte aux changements climatiques.

2. Aménagement d'un lac aux aigrettes, version 2.0

Nous proposons d'aménager un lac peu profond d'une superficie de 25 hectares dans le secteur de la carrière où se trouvait le plan d'eau baptisé par les résidents Lac aux aigrettes avant le début des travaux de drainage et de remblai effectués par le propriétaire actuel. Et où des centaines de bernaches avaient l'habitude de se rassembler.

L'implantation d'une végétation riveraine naturelle sur la majeure partie de son pourtour favoriserait la recolonisation par les tortues et les amphibiens. Quelques espèces indigènes de poissons tolérant l'eau chaude (comme celles qui s'y trouvaient avant que le plan d'eau ne soit drainé) pourraient y être introduits afin d'attirer les oiseaux piscivores qui étaient fréquemment observés dans la carrière, telle que la grande aigrette et le balbuzard pêcheur. De petites îles pierreuses pourraient être érigées au centre du plan d'eau pour favoriser la nidification des sternes pierregarin qui avaient adopté la carrière ces dernières années.

Bref ce milieu hydrique devrait être conçu comme un écosystème d'accueil. Cette proposition rejoint l'avis faunique que le Ministère de la Forêt, de la faune et des Parcs a produit dans le cadre de l'évaluation de la demande d'autorisation de remblayer la carrière. Selon l'auteur de cet avis, la recommandation de son ministère était d'inclure dans le projet de réhabilitation la création d'habitats favorisant le retour des oiseaux migrateurs, poissons, grenouilles et tortues qui s'y trouvaient avant les travaux.

Le plan d'eau serait ceinturé d'un sentier accessible aux citoyens via le sentier du bocage. La pratique d'activités aquatique légère (canot/kayak) serait favorisée.

3. Création d'un géo-parc récréatif pour mettre en valeur le patrimoine historique et scientifique

Nous sommes d'avis que la partie excavée du site ne devrait pas être remblayée dans son intégralité, comme le prévoit le propriétaire actuel. Il faudrait laisser quelques sections intactes pour sauvegarder une partie du patrimoine paléontologique des lieux et les rendre accessible aux fouilles.

Rappelons que la carrière de La Prairie renferme un gisement fossilifère excessivement dense et diversifié. Les fossiles y sont facilement trouvés et

recueillis, dans bien des cas sans devoir se servir d'outils spécialisés. Certaines falaises identifiées par le Musée de Paléontologie et de l'Évolution comme particulièrement prolifiques devraient être préservées. Un site aussi riche à proximité des grands centres urbains serait propice à l'établissement d'un géoparc.

Le Musée de paléontologie et d'évolution



Fossile de trilobite découvert dans la carrière de La Prairie

(MPE) est justement à la recherche d'un lieu permanent pour l'exposition et la mise en valeur de son impressionnante collection de fossiles du Québec, qui contient un grand nombre de spécimens provenant de la carrière de La Prairie. Dans une lettre qui nous est adressé, le MPE propose l'établissement d'un musée et d'un parcours de fouilles sur le site de la briqueterie. Les visiteurs de ce géo-parc pourraient « faire d'une pierre deux coups »: profiter d'expositions interactives sur les fossiles du Québec et poursuivre leur visite à l'extérieur où ils seraient initiés au travail des paléontologues et qui sait, découvrir des fossiles d'espèces inconnues ayant vécu il y a 445 millions d'années. Il existe quelques exemples de géoparcs de ce genre aux États-Unis, notamment le Trammel Fossil Park à Cincinati et le Penn Fossil Park & Nature Reserve à New York.



Fossile de gastéropode de la collection du MPE, provenant de la carrière de La Prairie

S'il voit le jour, le géo-parc de la Carrière de La Prairie serait une première au Canada.

Cette infrastructure muséale pourrait également mettre en valeur le patrimoine industriel des lieux, une époque plus récente dans l'histoire de la carrière mais non moins intéressante. N'oublions pas que le schiste argileux qui a conservé l'empreinte de la vie marine ancienne est aussi la matière qui a servi à la fabrication des briques. Malheureusement, les bâtiments de l'ancienne briqueterie ont été rapidement détruits par le propriétaire actuel sans que l'on ait pu sauvegarder des vestiges de cette activité industrielle (outils et fours anciens) qui a marqué la ville de La Prairie depuis plus de 150 ans. Toutefois, la Société d'histoire de La Prairie pourrait mener à bien ce projet en mettant à profit les reliques, photos et les documents qu'elle a pu conserver au fil du temps.



La fabrication de briques au siècle dernier, carrière de La Prairie

LES OPTIONS DE FINANCEMENT

Nous sommes conscients que ce projet de parc naturel urbain nécessiterait des investissements publics importants, d'une part pour acquérir une partie du terrain de la briqueterie et d'autre part pour assurer la mise en œuvre et le suivi des aménagements.

ACQUISITION

La ville avance qu'il lui faudrait débourser plus de 46 Millions \$ pour acquérir le terrain de la briqueterie. Pourtant, le territoire visé est toujours zoné industriel lourd et vérification faite, le rôle d'évaluation des deux lots en 2020 avoisine 8 Millions de \$. C'est d'ailleurs sur la base de cette valeur estimée (8 M\$) que le montant des taxes foncières a été fixé. Il est difficile d'imaginer que l'on puisse attribuer une valeur de 46 M\$ à ce que le propriétaire lui-même considère comme un vulgaire « trou de roches».

En 2017, lorsque Briques Meridian a cessé ses opérations, la valeur de l'ensemble du terrain de la briqueterie étaient évalué à 4 Millions \$. Il aurait alors été judicieux pour la Ville d'acquérir le site de la Briqueterie. Cette acquisition lui aurait permis de prendre le temps de réflexion nécessaire, de concert avec les citoyens, pour examiner les différentes avenues d'aménagement au lieu de se faire imposer un agenda par un promoteur pressé.

Au cours des deux dernières années, la Communauté métropolitaine de Montréal, l'Union des municipalités du Québec et plusieurs MRC comme celle de Roussillon ont fait pression sur le gouvernement du Québec pour que la Loi sur l'expropriation soit réformée afin notamment de tenir compte des nouvelles responsabilités des municipalités en matière de lutte et d'adaptation aux changements climatique et dans l'atteinte des nouvelles cibles de 30% de protection du territoire. Les municipalités demandent que les indemnités payables au propriétaire ne soient plus fixées sur la valeur virtuelle projetée d'un projet de développement mais bien sur la base de la valeur marchande réelle, et ce afin d'éviter une explosion des coûts (et donc un gaspillage de fonds publics) et assurer une prévisibilité budgétaire pour la partie expropriante. Cette modernisation de la Loi sur l'expropriation est attendue avec impatience par les municipalités qui voudraient avoir les mains libres pour exercer leur rôle de gouvernement de proximité à l'abri des poursuites et de l'influence indue des spéculateurs.

SUBVENTIONS

Plusieurs programmes de financement s'offrent aux municipalités qui veulent réaliser des projets comme celui proposé dans ce mémoire. En voici quelques-uns :

1-Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques du Québec

Pourvu d'un budget de 30 M\$, ce programme du gouvernement du Québec vise à financer la réalisation d'études de préfaisabilité et la réalisation concrète de projets de restauration et de création de milieux humides et hydriques fonctionnels et pérennes. Le programme contribue à freiner la perte de ces écosystèmes et à obtenir des gains de superficies et de fonctions dans ces milieux. Il est financé par les sommes versées en contributions financières pour la perte de milieux humides et hydriques dans les différentes régions du Québec. Ces sommes sont exigées en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement et du Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques. Les enveloppes de ce programme sont réparties par bassins versants et par MRC où ont eu lieu les pertes de ces milieux.

Le projet de parc naturel urbain dans la carrière de La Prairie rencontrerait plusieurs des critères de sélection du programme :

- o Importance des pertes de milieux humides dans la MRC ou le bassin versant
- Correspondance entre le type de milieu humide restauré/créé et les types de milieu humide perdus dans le bassin versant ou la MRC. Rappelons qu'au cours des 20 dernières années ce sont des centaines d'hectares de boisés humides utilisés par la rainette faux-grillon (espèce menacée(qui ont été détruits à La Prairie pour faire place à des quartiers résidentiels. La restauration de milieux humides pour la rainette faux-grillon dans le corridor faunique proposé permettrait de remplacer une partie des habitats perdus dans le même bassin versant par des habitats fonctionnellement équivalents.
- Importance des gains attendus en terme de services écologiques : amélioration de la filtration et de la gestion des eaux de ruissellement (réduction des inondations), séquestration du carbone, adaptation aux changements climatiques (lutte aux îlots de chaleur), réponse à des enjeux de conservation de la biodiversité etc.

Plus de détails ici :

<u>Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques – Aide financière (gouv.qc.ca)</u>

2-Fonds des municipalités pour la biodiversité

Ce fonds géré par la Fondation de la faune du Québec et la Société pour la Nature et les Parcs en collaboration avec le gouvernement du Québec, vient soutenir les municipalités qui veulent protéger et restaurer les milieux naturels pour la biodiversité et offrir des espaces nature à leurs citoyens. Le gouvernement du Québec a récemment annoncé un investissement de 1.9 M\$ qui vient s'ajouter à d'autres sommes. Pour pouvoir bénéficier, du Fonds, une municipalité doit y adhérer. Parmi les trois volets du programme, le premier est celui qui correspond le mieux au projet de parc naturel urbain dans la carrière de La Prairie :

O Volet 1 – Les projets réalisés permettront de travailler localement pour accroître les espaces verts et améliorer la qualité de vie des citoyens. Ce volet vise à financer, à l'échelle d'une municipalité, des projets de restauration de milieux naturels, d'acquisition de milieux naturels à des fins de conservation, de réalisation de plans de conservation ou encore des projets de sensibilisation



Plus de détails ici :

www.environnement.gouv.qc.ca/infuseur/communique.asp?no=4369 Fonds des Municipalités pour la biodiversité - SNAP Québec (snapquebec.org)

3-Aide financière du gouvernement du Canada

Dans son énoncé économique (mise à jour cet automne) le gouvernement du Canada a annoncé des investissements majeurs en environnement, dont la ville de La Prairie pourrait profiter pour réaliser le projet de parc naturel urbain, notamment :

- o 3,16 milliards \$ sur 10 ans pour la plantation de deux milliards d'arbres
- o 631 millions \$ sur 10 ans pour la restauration des écosystèmes dégradés et l'amélioration des pratiques de gestion des terres et des ressources.

Dans le récent discours du trône, le gouvernement fédéral s'est également engagé à travailler avec les municipalités dans le but de faciliter la création de parcs urbains.

4-Autres programmes à considérer

Le fonds Municipal Vert Fonds municipal vert | Urbanisme participatif

Le programme Hydro Québe pour la mise en valeur de milieux naturels <u>Programme d'Hydro-Québec pour la mise en valeur des milieux naturels - Fondation de la faune</u>

Le programme Climat Municipalité Programme Climat municipalités - Phase 2 (gouv.qc.ca)

BIBLIOGRAPHIE

Albert JF (2019) Les milieux humides et le dogme de la croissance. Libre opinion, Le Devoir, 16 mai. www.ledevoir.com/opinion/libre-opinion/554474/les-milieux-humides-et-le-dogme-de-la-croissance (consulté le 30 novembre 2020)

Aqua data (2019) Mise à jour du plan directeur : note technique, 20 décembre, 16 pages.

Champagne E-P (2019) Travaux illégaux à La Prairie, le pouvoir d'intervention de la ville contesté par un promoteur. La Presse, 24 octobre. <u>Une querelle juridique pourrait créer un précédent - La Presse+</u> (consulté le 30 novembre 2020)

CIMA (2019) Avis technique révisé : Projet de développement à l'ancienne usine de brique Méridien à La Prairie, 1^{er} novembre. 20 pages

Corriveau J (2019) Protéger la nature à l'abri des poursuites. Le Devoir, 23 novembre Expropriations: protéger la nature à l'abri des poursuites | Le Devoir (consulté le 5 décembre 2020)

Cournoyer M (2020) La briqueterie de La Prairie: Un lieu où découvrir le lointain passé paléontologique québécois. Musée de paléontologie et de l'évolution, 8 pages

Don Valley Bricks Park; <u>www.lostrivers.ca/BrickWorksPark.htm</u> (consulté le 23 novembre 2020)

Équipe de rétablissement de la rainette faux-grillon de l'ouest du Québec (2019) Plan de rétablissement de la rainette faux-grillon de l'Ouest (*Pseudacris triseriata*) — 2019-2029, produit pour le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Direction générale de la gestion de la faune et des habitats, 65 p. <u>Plan de rétablissement de la rainette faux-grillon de l'Ouest (Pseudacris triseriata) — 2019-2029 (gouv.qc.ca)</u> (consulté le 5 décembre 2020)

Gendron A et A Branchaud (2017) Une nouvelle carrière pour la carrière. Le Reflet, lettre ouverte du 10 septembre.

Gendron A. La Parolienne : Prise de parole d'Andrée Gendron de Projet Carrière Vivante sur la carrière de La Prairie. Durée de la vidéo : 2.58 min. www.facebook.com/watch/?v=330696251303767

Gendron A et A Branchaud (2019) La carrière de La Prairie : futur ilôt de fraîcheur .Le Reflet. Lettre ouverte du 24 juillet 2019 : www.lereflet.qc.ca/lettre-ouverte-la-carriere-de-la-prairie-futur-ilot-de-fraicheur (consulté le 23 novembre 2020)

Gendron A (2020) Le potentiel écologique des milieux perturbés. Opinion, La Presse, 28 janvier. www.lapresse.ca/debats/opinions/2020-01-28/le-potentiel-ecologique-des-milieux-perturbes (consulté le 29 novembre 2020)

Gendron A (2020) Avenir de la carrière : Que valent les promesses du maire? Le Relfet, 17 juin. www.lereflet.qc.ca/avenir-de-la-carriere-de-la-prairie-que-valent-les-promesses-du-maire (consulté le 29 novembre 2020)

Harvey-Pinard K (2020) Projet Carrière Vivante veut un parc naturel urbain. Le Relfet. 18 novembre (<u>www.lereflet.qc.ca/projet-carriere-vivante-veut-un-parc-naturel-urbain/</u> (consulté le 29 novembre 2020)

Leduc-Brodeur A (2019) Les citoyens ont choisi un nom pour le lac de la carrière de la briqueterie. Le Reflet, 1 octobre. www.lereflet.qc.ca/les-citoyens-ont-choisi-un-nom-pour-le-lac-de-la-carriere-de-briqueterie (consulté le 29 novembre 2020)

Legault J-B (2019) Des médecins se mobilisent pour le verdissement urbain. Le Devoir, 24 novembre <u>Des médecins se mobilisent pour le verdissement urbain | Le Devoir</u> (consulter le 5 décembre 2020)

Le Reflet (2017) Fermeture de l'usine Meridian à La Prairie : 36 pertes d'emploi. Le Reflet, 3 août <u>www.lereflet.qc.ca/fermeture-de-lusine-meridian-a-la-prairie-36-pertes-demploi</u> (consulté le 29 novembre 2020).

Léveillée, J-T (2019) 20 000 arbres seront plantés dans Rosemont d'ici 2025. La Presse, 23 novembre 20 000 arbres seront plantés dans Rosemont d'ici 2025 | La Presse (consulté le 5 décembre 2020)

Lévesques C (2020) Les carrières aménagées contribue à protéger la biodiversité, 28 juillet <u>Les carrières aménagées contribuent à protéger la biodiversité (latribune.fr)</u> (consulté le 8 décembre 2020)

Musée de paléontologie et de l'évolution, fossiles de La Prairie (Qc) : Formation de Nicolet, Ordovicien supérieur. <u>Les fossiles de La Prairie (Qc) : Formation de Nicolet, Ordovicien supérieur – Musée de paléontologie et de l'évolution (mpe-fossiles.net)</u> (page web consultée le 5 décembre 2020)

OSSGA (2018) Rehabilitation of pits and quarry. Brochure. 10 p. https://www.ossga.com/multimedia/2018-04-23-114206-2829/rehabilitationbrochure2018_final_compressed.pdf (consulté le 23 novembre 2020)

Plante V (2019) La volonté de faire, le désir d'agir. Idées, Le Devoir, 13 août 2019 www.ledevoir.com/opinion/idees/560502/la-volonte-de-faire-le-desir-d-agir (consulté le 30 novembre 2020)

Radio-Canada (2019) Québec investit dans le verdissement d'un parc industriel, 25 juillet. https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1236159/investissement-environnement-verdissement-levis (consulté le 30 novembre 2020)

Radio-Canada (2020) Les infrastructures vertes comme solution durable pour les villes, Le 15-18, 13 juillet. <u>Les infrastructures vertes comme solution durable pour les villes |</u> <u>Le 15-18 (radio-canada.ca) (consulté le 8 décembre 2020)</u>

Ravilious K (2019) Hidden Hotspot. For biodiversity: Forget pristine habitats - for biodiversity save abandoned quarries. New Scientist September issue: 40-41. https://www.newscientist.com/article/mg24332460-700-forget-pristine-habitats-for-biodiversity-save-abandoned-quarries/#ixzz6eerzNIHp (consulté 23 novembre 2020)

Roy, J. (2018) Rapport d'études biologiques des lots 1 914 523, 1 915 039 et 3 802 172 pour le compte de Les Placements Luc Poirier Ltée. 127 pp. Document obtenu par la Loi de l'accès à l'information.

Savanta (2008) Best practice guidelines for aggregate rehabilitation projects. Extracting the benefits for species at risk and rare habitats. The Ontario Aggregate Resources Corporation https://toarc.com/wp-content/uploads/2019/02/Toarc_Best_Practices.pdf (consulté le 23 novembre 2020)

Touchette A (2019) Des initiatives pour protéger la sterne, 3 juillet, Les années Lumières, Radio-Canada <u>Des initiatives pour protéger la sterne : Reportage d'Alexandre Touchette</u> | Les années lumière (radio-canada.ca) (consulté le 5 décembre 2020)

Vosloo, P (2018) Post-industrial urban quarries as places of recreation and the new wilderness – a South African perspective. Acta Academia 72: 43-54 http://dx.doi.org/10.18820/2415-0495/trp72i1.4 (consulté le 23 novembre 2020)

White GJ et Gilbert JC, eds (2003) Habitat creation handbook for the minerals industry. The RSPB, Sandy. 218 pp.

World Business Council for Sustainable Development (2011) Guidelines on quarry rehabilitation. Cement Sustainability initiative. Biodiversity and land stewardship. 30 pp. http://docs.wbcsd.org/2011/12/GuidelinesOnQuarryRehabilitation.pdf (consulté le 23 novembre 2020)

Annexe 1a

Oiseaux observés sur le site de l'ancienne briqueterie de La Prairie. Les identifiants des points sur la vue aérienne (Google Earth) réfèrent aux images portant le même numéro. Les photos sont de Projet Carrière Vivante sauf indication contraire (photos géoréférencées disponibles sur demande).



Annexe 1b

Poissons, amphibiens et reptiles observés sur le site de l'ancienne briqueterie de La Prairie. Les identifiants des points sur la vue aérienne (Google Earth) réfèrent aux images portant le même numéro. Les photos sont de l'auteure, sauf indication contraire.

IMG_6660 : tortue peinte pointant le nez hors de l'eau. (photos géoréférencées disponibles sur demande).



Annexe 1c

Plantes aquatiques et riveraines observées sur le site de l'ancienne briqueterie de La Prairie. Les identifiants des points sur la vue aérienne (Google Earth) réfèrent aux images portant le même numéro. P6210566 : sol hydromorphe. (photos géoréférencées disponibles sur demande).



Annexe 2

Tableau tiré du rapport d'étude biologique pour Les Placements Luc Poirier (obtenu par l'accès à l'information auprès du Ministère de l'Environnement et de la lutte au changement climatique)

Rapport d'étude biologique Les Placements Luc Poirier Ltée Bio-335-2887 - Lots 1 914 523, 1 915 039 et 3 802 172 – La Prairie (Québec)

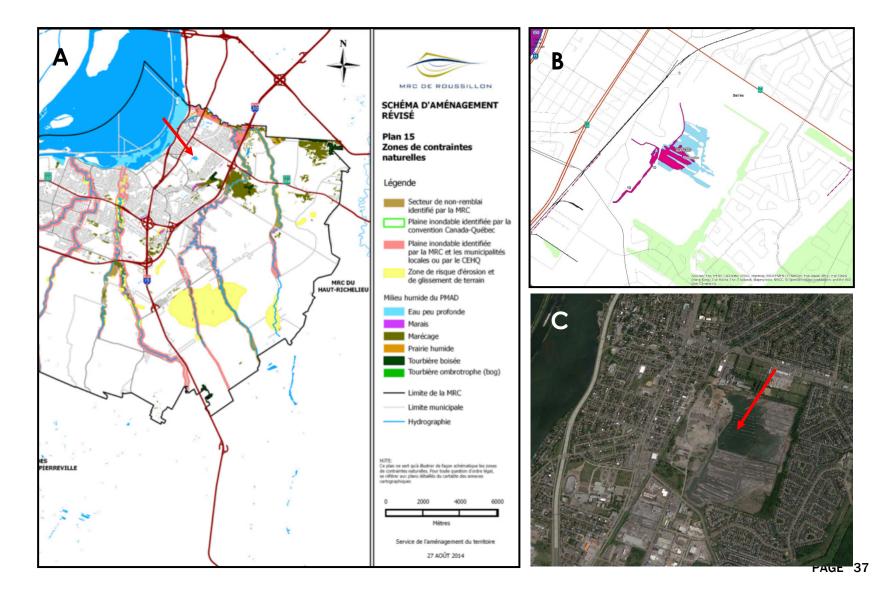
74

Tableau 23. Balises utilisées par le MELCC pour statuer si un plan d'eau est un bassin artificiel, un lac ou un étang au sens de la LQE et les conclusions face à l'étendue d'eau observée sur le territoire étudié

Balises	Conclusions
À quelle fin le plan d'eau a-t-il été construit ?	Fin industrielle
Le plan d'eau a-t-il toujours été entretenu depuis sa création?	oui
Quel est le mode d'alimentation et d'évacuation en eau du plan d'eau?	Alimentation : eau de pluie et fonte des neiges Évacuation : système de pompe vers le réseau pluvial de la ville de La Prairie
Quelles sont les espèces végétales en place dans le plan d'eau et dans la rive?	Aucune plante n'est présente dans la rive et le littoral du plan d'eau
Quel est le pourcentage de recouvrement des plantes aquatiques?	0%
Y a-t-il des poissons?	non
Quelle est la profondeur moyenne du plan d'eau?	moins de 2 m
Quelle est la profondeur d'eau en étiage?	moins de 2 m
Le plan d'eau a-t-il un lien hydrique avec le réseau hydrographique?	non
Le plan d'eau abrite-t-il des espèces menacées, vulnérables ou susceptibles d'être désignées ?	non

Annexe 3

Localisation de l'ancienne briqueterie de La Prairie. A) Plan des zones de contraintes naturelles tiré du Schéma d'aménagement révisé de la MRC de Roussillon. La flèche rouge pointe vers le plan d'eau de l'ancienne briqueterie, identifié sur cette carte comme élément hydrographique. B) Cartographie du milieu hydrique susceptible d'être utilisé par le poisson (habitat du poisson). Les zones roses et bleues sont délimitées en fonction de la profondeur. Source MFFP. C) Vue aérienne de la carrière de La Prairie montrant l'étendue du plan d'eau (flèche rouge) au printemps. Juin 2018. Source Google Earth.



Annexe 4a

Carte du secteur à l'étude tel que présentée dans le document intitulé « Avis technique révisé : Projet de développement à l'ancienne usine de brique Méridien à La Prairie » présenté à la ville en 2017 par CIMA visant à étudier la circulation et l'accessibilité du site.

Fleuve -LÉGENDE Lion cyclable Voie férrée

Figure 1 : Caractérisation du secteur à l'étude

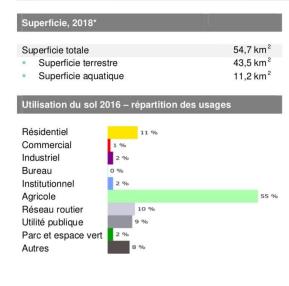
Annexe 4b

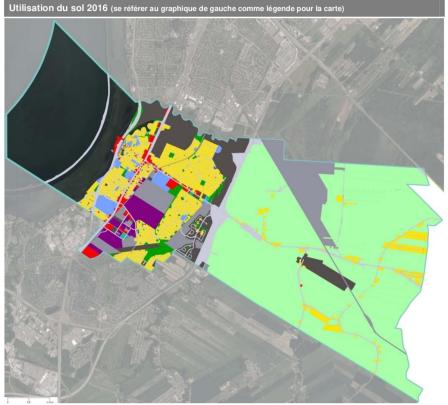
Carte du secteur à l'étude tel que présentée dans le document intitulé « Avis technique révisé : Projet de développement à l'ancienne usine de brique Méridien à La Prairie » présenté à la ville en 2017 par CIMA visant à étudier la circulation et l'accessibilité du site.



Annexe 5 Carte tirée du document Portraits territoriaux 2019 de la CMM par l'Observatoire Grand Montréal







*La source des différents indicateurs se retrouve dans les dernières pages du document.